

Municipalité

Service Administration générale & relations extérieures

Déléguée municipale : Dominique-Ella Christin, Syndique

Réponse municipale à Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos intitulée « *Quelle vie après la Poste à Prangins ?* »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule, la Municipalité exprime son très grand regret concernant la fermeture de l'office postal de Prangins et son remplacement par un service à domicile dès le 20 mai 2022. Elle tient par ailleurs à retracer un bref historique de la fermeture de la filiale à Prangins. Depuis 2015 de nombreux échanges ont eu lieu entre la Municipalité et les représentants de la poste. Le sursis accordé à l'office postal est ensuite révoqué et, fin 2019, la Poste annonce à la Municipalité la confirmation de la fermeture de sa filiale sur notre commune. Les Autorités ont réagi auprès de la commission fédérale de la Poste (PostCom) afin de faire valoir ses arguments. La PostCom a recommandé à la Poste de privilégier dans la mesure du possible l'alternative d'agence postale. Cette dernière a réitéré sa décision de fermer sa filiale à Prangins en proposant trois solutions :

- Une reprise des prestations postales par un commerce local
- Une reprise des prestations postales par l'administration communale
- Un service à domicile

A plusieurs reprises, la Municipalité s'est adressée et a échangé avec les commerces locaux pour une reprise des prestations postales. Malheureusement, aucun commerce n'a souligné son intérêt.

La précédente Municipalité a alors examiné au printemps 2021 l'opportunité de reprendre le service postal au sein de l'administration communale et a choisi de ne pas le faire. Elle a toutefois laissé à la nouvelle Municipalité en place dès le 1 juillet 2021 l'opportunité de se prononcer à ce sujet.

Le nouvel Exécutif a confirmé ladite décision à l'automne 2021. Ainsi, dès le 20 mai 2022, les opérations postales seront effectuées à partir du domicile (expédition de lettres, de colis, commande de timbres postes, retrait d'espèces ou paiement des factures) ou par un déplacement dans un bureau de poste des filiales avoisinantes.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/ Comment la Commune s'est-elle organisée pour la réception et surtout l'envoi (parfois en masse) de son courrier ?

La Commune recevra son courrier directement au guichet du greffe à 8h le matin. La Poste a par ailleurs prévu de repousser l'heure de levée de la boîte aux lettres sise à la Place 2 à 17h du lundi au vendredi et à 10h le samedi. Ces nouvelles levées seront effectives dès le 20 mai 2022.

La Commune a également mis en place un système avec la Poste afin que cette dernière vienne récupérer les colis volumineux ainsi que les lettres en nombre directement au guichet du greffe.

2/ Etant donné qu'aucun commerce local ne semble avoir accepté de reprendre ce service, a-t-il été envisagé de le reprendre au sein de l'Administration communale ?

Comme indiqué plus haut la Municipalité précédente a effectivement envisagé de reprendre le service de prestation postale au sein de l'administration communale. Toutefois la Poste, elle-même, a estimé que ce n'est pas une solution idéale car en son sens la synergie est différente de celle qui existe avec un commerce.

Il est important de souligner que la Poste pose des conditions importantes et contraignantes : pour l'année 2020, le pronostic de rémunération se montait à seulement CHF 30'506.-. La Poste demande aussi une ouverture de minimum trente heures par semaine sur cinq jour (du lundi au samedi) et pas de fermeture annuelle. De plus, la prise en charge des prestations postales aurait impliqué des changements d'infrastructure pour la Commune ainsi que l'engagement de nouvelles ressources humaines à cet effet. Dans ce sens, la compensation financière de La Poste aurait été inférieure aux charges impliquées par la reprise de ce service. Par ailleurs, il a été estimé que fournir des prestations postales ne faisait pas véritablement partie de la mission de l'Administration communale.

Ces contraintes importantes pour une administration communale ont poussé la Municipalité, en juin 2021, à ne pas donner suite sur la possibilité de reprendre ce service. Cette décision a ainsi été confirmée par la nouvelle Municipalité.

3/ Le cas échéant, a-t-il été envisagé de soumettre au Conseil un crédit complémentaire permettant d'engager une ressource dédiée (ou partagée), partiellement financée par la compensation financière proposée par la Poste. Ainsi, la Commune offrirait un vrai service à sa population et tout service a un coût.

Comme indiqué à la question N°2, la Municipalité n'a pas souhaité poursuivre cette option. Elle estime que ce n'est pas le rôle de l'administration communale que de reprendre les prestations postales.

4/ Avec la disparition des cases postales, nombreuses sont les sociétés locales et commerciales, ainsi que des privés, qui se retrouvent « à la rue ». A-t-il été envisagé la construction, et/ou la mise à disposition d'une série de boîtes aux lettres, par exemple sous le couvert anciennement utilisé par PubliBike ?

La suppression des cases postales a été communiquée à la Municipalité en automne 2021. L'Exécutif a par la suite suggéré la construction à Prangins de cases postales accessibles en tout temps. La Poste n'a pu répondre favorablement à la requête. En conséquence, dès le 20 mai 2022, la population pranginoise pourra profiter de ce service dans les filiales avoisinantes.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins ? »

Interpellation : Quelle vie après la Poste à Prangins ?

Prangins, le 23 mars 2022

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Après quelques années d'espoir, la décision finale est tombée et la Poste de Prangins fermera définitivement ses portes le 20 mai.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a à diverses reprises essayé de maintenir ce service mais la Poste est restée inflexible.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) Comment la Commune s'est-elle organisée pour la réception et surtout l'envoi (parfois en masse) de son courrier ?
- 2) Etant donné qu'aucun commerce local ne semble avoir accepté de reprendre ce service, a-t'il été envisagé de le reprendre au sein de l'Administration communale ?
- 3) Le cas échéant, a-t'il été envisagé de soumettre au Conseil un crédit complémentaire permettant d'engager une ressource dédiée (ou partagée), partiellement financée par la compensation financière proposée par la Poste. Ainsi, la Commune offrirait un vrai service à sa population et tout service a un coût.
- 4) Avec la disparition des cases postales, nombreuses sont les sociétés locales et commerciales, ainsi que des privés, qui se retrouvent « à la rue ». A-t'il été envisagé la construction, et/ou la mise à disposition d'une série de boîtes aux lettres, par exemple sous le couvert anciennement utilisé par PubliBike ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses à ces différents points.



Peter DORENBOS